



Plan de protection pour Semaine du Soir du 3 au 7 août 2020

Organisée par la Société Nautique Rolloise

1. Exigence de base de Swiss Sailing

1. Absence de symptômes
2. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
3. Respect des distances (1,5m si possible)
4. Liste de présence (traçage sanitaire des personnes)
5. Désignation d'une personne responsable

2. Plan de protection SNR

Absence de symptôme : les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

Règles d'hygiène : le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après les régates, pour se protéger soi-même et protéger son entourage.

Respect des distances : Lors des briefings, proclamation de résultats et remises de prix, chacun veillera à garder ses distances. Une distanciation sociale de 1,5 m est recommandée

Liste de présence : Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (plus de 15 minutes) ou de manière répétée à une distance de moins de 1,5 mètre d'une autre personne sans mesure de protection. La liste de présence doit être conservée durant 2 semaines par la personne responsable

Personne responsable : Sur l'eau, le skipper est la personne responsable. Pour la partie régates, et pour la partie à terre, la personne responsable est le président SNR : Olivier Fillettaz

2.1. Régate

Le nombre de bateaux participants à la régates n'est pas limité.

Le nombre de participants (coureurs, comité de course et comité d'organisation) est limité à 300 personnes

Seuls les bateaux inscrits sur Manage2Sail ou au Secrétariat de Course après avoir rempli le formulaire d'inscriptions peuvent participer aux régates. L'inscription des équipiers est obligatoire.

Le skipper est responsable de communiquer le contenu du présent Plan de protection à son équipage et de veiller au respect de celui-ci par l'ensemble des équipiers.

2.2. A terre

Lors des briefings, proclamation de résultats et remises de prix, chacun veillera à garder ses distances. Une distanciation sociale de 1,5 m est recommandée

Les vestiaires et douches sont ouverts pour les régatiers. La distanciation sociale est recommandée.

2.2.1. Périmètre Club-house

Le restaurant est soumis aux règles édictées par le Conseil fédéral relatives aux établissements publics.



Plan de protection pour Semaine du Soir du 3 au 7 août 2020

Organisée par la Société Nautique Rolloise

Le soir à partir de 19h30 ce périmètre est privatisé. Ceci signifie :

- L'accès est réservé aux participants à la régata, à leur proche, aux personnes invitées par la SNR et au personnel.
- Il n'y aura qu'un accès (entrée/sortie) au périmètre - La liste de présence est gérée à l'entrée du périmètre
- La liste contient le nom, le prénom, le No de téléphone ou l'adresse e-mail de chaque personne
- Chaque personne porte un marquage distinctif
- A l'entrée, une solution de gel hydroalcoolique sera mise à disposition
- Les tables sont espacées de 1,5 m. Le nombre maximum de personne à table n'est pas prescrit.
- Le traçage sanitaire doit être conduit sur ce périmètre et conservé pour une durée de 2 semaines par le responsable de la manifestation
- Le personnel (professionnel ou bénévole) du restaurant et du bar respectera les règles en vigueur dans la restauration. Le personnel sera instruit pour le restaurant par le tenancier et pour celui du bar par la responsable Club-house (Dorothee Prod'hom)
- Les équipages se conformeront aux règles écrites ou orales délivrées par le personnel

2.2.2. Périmètre Bar de la Digue

Le bar du bout de la Digue sera ouvert pendant la partie régata uniquement.

- Aucune place assise n'est installée par l'organisateur
- Une distanciation de 1,5m est recommandée
- Une solution de gel hydroalcoolique est mise à disposition
- Il n'y est vendu que du vin et des boissons non-alcoolisées ainsi que des planchettes de nourriture

3. Divers

Le présent plan de protection est à respecter. En cas de non-respect, sur l'eau comme à terre, le bateau ou le concurrent peut être exclu des régates.

Le présent plan de protection est communiqué :

- Via Manage2Sail lors de l'inscription
- Par e-mail aux skippers
- Sur le site internet
- Sur place, au tableau des officiels

Mesures générales : En cas de maladie pendant les deux semaines qui suivent cet événement, le participant s'engage à informer l'organisateur (president@snrolloise.ch)

Annexe : Plan du périmètre Club-house

Société Nautique Rolloise,
Rolle, le 30 juin 2020